

## Une nouvelle rentrée scolaire en lycée agricole toujours sous le joug de la pandémie mondiale de COVID

Le protocole sanitaire du Ministère de l'éducation nationale, ayant été une nouvelle fois divulgué par voie de presse, nous attendons confirmation des déclinaisons pour nos lycées agricoles (qui comportent des internats, des exploitations).

Les modalités sanitaires pour cette rentrée sont énoncées dans la note de service DGER/SDEDC/2021-598 du 29/07/2021, des questions se posent d'ores et déjà quant à l'application en fonction des territoires qui ne sont pas touchés de la même manière par la 4<sup>ème</sup> vague du virus. Le SEA UNSA rappelle que la continuité pédagogique, surtout pour les familles les plus précaires, est une réelle exigence que nous avons portée dès le début de cette pandémie. Le SEA UNSA est pour maintenir la cohésion éducative au sein de nos établissements.

En aucun cas notre organisation syndicale ne se positionnera dans les lycées comme « pour ou anti vaccin » ou « pour ou contre le pass sanitaire ». Nous laissons ces sujets aux politiques et aux choix éclairés de chacun pour le bien de la communauté. Nous sommes toutefois interloqués par les personnes de part et d'autre ayant subitement la science médicale !!!

Il convient à tous les responsables de s'écouter et de s'entendre pour le bien des apprenants et de notre institution publique, et pour mener une politique éducative dans un climat apaisé et animé par le dialogue.



### En dehors de la métropole, les collègues Iliens de Guadeloupe, Martinique, la Polynésie, Mayotte, la Réunion nous interpellent.

Devant les craintes de la population face à ce virus, de nombreux collègues des lycées agricoles nous font remonter des informations qui vont toutes dans le même sens. Nous demandant un report de la rentrée scolaire **pour la Guadeloupe et la Martinique.**

Les craintes et les réticences de nos collègues et de la population pour cette vaccination viennent aussi (pour la Martinique surtout) des effets dévastateurs des produits utilisés pour la culture de la banane (CHLORDECHONE par exemple) qui font aussi des morts par le cancer tous les jours (sans une grande information de notre état et des médias).

L'épidémie s'aggrave dans les différentes îles citées ; en Guadeloupe, on dénombre d'après les mails de nos collègues, 60 décès par semaine sans compter les décès à domicile. On peut donc penser qu'il y aurait 100 à 150 décès par jour en Guadeloupe avec le taux d'incidence le plus élevé en France, juste derrière la Polynésie.

Celle-ci a vu ses établissements fermés mais les apprenants venant des îles, faute de financement pour leur rapatriement, sont cantonnés dans les internats des lycées agricoles. Les financements conséquents pour l'encadrement des jeunes seront-ils assurés par notre Ministère ou par L'EPL ? Beaucoup de parents d'élèves sur les réseaux sociaux signalent qu'ils n'enverront pas les élèves sans un protocole strict. A les lire, le protocole actuel, proposé par le Ministre de l'éducation nationale, ne correspond plus à la situation des lycées agricoles. Des réunions de travail doivent se

tenir cette semaine 22 août avec l'ARS, les OS, le CHSCT, la région et les associations des maires et du département. **NOUS NE POUVONS PAS LAISSER CERTAINES DECISIONS AU SEUL PRINCIPE DE SUBSIDIARITE !** En l'occurrence, nous demandons aux autorités académiques, à la DGER, voire au Ministre, d'arbitrer en faveur d'une protection des populations adaptée à la situation de chaque territoire.

Pour la Martinique, les informations vont dans le même sens ; pour la Polynésie, les établissements agricoles sont fermés sauf pour les internats et les enseignants doivent travailler en distanciel. Mayotte et la Réunion semblent suivre le protocole de l'Education Nationale avant des informations complémentaires de notre Ministère de l'Agriculture.

La crise sanitaire se prolonge encore, et nous ne pouvons pas nier les problèmes rencontrés depuis le début de la pandémie de COVID. Le travail de tous les agents s'est accru à tous les niveaux pour appliquer au mieux les consignes sanitaires. Il convient de connaître rapidement les mesures envisagées pour nos établissements agricoles en et hors métropole. Le virus, depuis fin juin, n'a guère changé, mais il devient plus contagieux pour les jeunes. Nous considérons que de nombreuses solutions discutées et partagées ont déjà été appliquées au cours de cette année et peuvent être maintenues au moins en métropole.

Le sujet de la vaccination des apprenants et des personnels de nos établissements agricoles va rapidement faire débat et il convient déjà de répondre rapidement aux interrogations des collègues, des apprenants et des parents sur ce sujet.

Nos établissements agricoles ont déjà évolué dans différentes missions en dehors de l'enseignement. La vaccination ne peut pas encore être supportée par nos collègues en interne, qui ont déjà fort à faire sur de nombreux domaines. Pour le SEA UNSA, les personnels de soin de nos lycées (déjà en effectif restreint ou absents dans des lycées) ne doivent donc pas être mobilisés pour la vaccination (sauf évidemment en cas de volontariat explicitement exprimé).



**Devant cette pandémie mondiale, il convient pour notre organisation syndicale de trouver des solutions collectives et partagées.**

- En faisant respecter le protocole dans tous les établissements agricoles, donc en associant systématiquement leurs instances au suivi de cette application
- En donnant aux établissements les moyens financiers pour l'appliquer
- En n'imposant pas de système hybride entre cours en distanciel et en présentiel
- En reconnaissant le besoin des AESH, notamment par un salaire adapté aux conditions particulières rencontrées avec les apprenants qui sont encore plus dans la difficulté.
- En aidant aussi financièrement tous les agents travaillant dans les établissements agricoles qui n'ont pas perçu la dernière prime équipement informatique (de même que les titulaires enseignants qui sont dans l'attente)
- En équipant en matériel informatique les apprenants et les enseignants, formateurs, AE, AESH...
- En revalorisant les salaires des enseignants, des formateurs et des agents des lycées
- En écoutant la communauté de travail pour retrouver une sérénité indispensable dans des moments de tension.

Le syndicat autonome SEA UNSA